

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N°4586 - Vendredi 15 Mars 2024 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE YAZID :

Décédé à El-maarouf, sa famille porte plainte



Conférence du jeune de 16 ans decédé a El Maarouf.

R KOMOR :

Un des moteurs lâche en plein vol

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

04 Ramadan 1445

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Mars 2024**

Lever du soleil:

06h 10mn

Coucher du soleil:

18h 24mn

Fadjr : **04h 58mn**

Dhouhr : **12h 21mn**

Ansr : **15h 39mn**

Maghrib : **18h 27mn**

Incha : **19h 41mn**



DEUXIÈME COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET RNAP 2

Viser l'efficacité de gestion du réseau des aires protégées

Le projet « Protection de la biodiversité grâce à la gestion efficace du réseau national des aires protégées des Comores », a tenu son deuxième comité de pilotage samedi dernier à la Direction générale de l'Environnement. L'allocution d'ouverture du Secrétaire général, a été lue par le responsable du Suivi-Evaluation au niveau du ministère de l'Environnement. Il a salué le travail entamé par le projet qui malgré des difficultés a su maintenir le cap et permet la mise en œuvre comme l'atteste la tenue de cette deuxième réunion du comité de pilotage.

Mme Vera Hakim, la Représentante Adjointe du Pnud a pour sa part salué le travail que mène le projet et a souligné l'appui qu'apporte son organisation à la matérialisation des objectifs poursuivis tant pour la protection de l'environnement que pour l'implication des communautés locales tout au long

du processus en cours. Le projet a démarré officiellement le en décembre 2022. Les ateliers de démarrage du projet ont été faits au niveau des îles, le 15 mars 2023 à Anjouan, le 21 mars 2023 à Mohéli et le 11 avril 2023 à Ngazidja. Le 1er comité de pilotage s'est tenu le 25 mai 2023.

L'objectif du projet est de conserver la biodiversité terrestre et marine de l'Union des Comores en renforçant l'efficacité de la cogestion du nouveau réseau d'aires protégées avec les communautés locales pour soutenir le développement durable. Le coordinateur du projet, M. Fouad Abdou Rabi a eu à présenter l'état de mise en œuvre des recommandations de la précédente réunion du comité de pilotage, le rapport d'activités annuel, le registre des risques et le plan de suivi-évaluation. Toutes ces présentations ont été suivies de discussions et recommandations qui ont permis aux membres du Comité de Pilotage de donner leurs avis et éclairer le comité sur les voies à suivre.



Un débat a eu lieu sur les pistes menant au Karthala. Il a été constaté que certaines localités riveraines du parc Karthala voudraient construire des pistes et la Direction de l'Environnement ne se montrent pas favorables à l'heure actuelle par l'absence de gardes pour le contrôle. Il a été aussi question de faire appel à l'expertise existant au niveau des parcs pour la réalisation de tra-

vaux scientifiques avant de se tourner vers des structures extérieures. En effet, le projet vise au renforcement des capacités systémiques, institutionnelles, techniques et opérationnelles pour assurer une gestion efficace du réseau national d'aires protégées, la protection accrue des espèces et habitats endémiques et clés grâce à une amélioration de l'efficacité de la gestion dans l'ensemble du

réseau national d'AP. A l'issue de la rencontre, les participants ont adopté l'ensemble des documents mais ont demandé d'inclure les différentes recommandations et les envoyer aux membres du comité pour une dernière lecture avant l'adoption définitive.

Mmagaza

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – développement



MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

Secrétariat Général

Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)

Unité de Gestion de Projet (UGP)
N° CKM 1107 01 R/CKM 1107 02 S

Avis d'Appel d'Offres

Date : 11 /03 /2024

Nom du Projet : Projet d'Appui à la Gouvernance Financière - PAGF

AAO No : 2024/01/SITES A REHABILITER A NGAZIDJA, MOHELI ET ANJOUAN/MFBSB/PAGF/TRAVAUX.

Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire a obtenu un Co-financement à hauteur de **7 757 009 euros**, auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne (U.E) pour financer le coût du **Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)**. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce Cofinancement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché suivant : « **Travaux de réhabilitation et d'aménagement sous forme de lots pour les sites de la DGI à Foubouni-Ngazidja, à Nioumachiwa- Mohéli et à Mutsamudu-Anjouan ainsi que les sites de l'IFERE de fomboni- Mohéli et Pôle Universitaire de Patsy-Anjouan** ».

Le Maître d'Ouvrage sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour exécuter les Travaux de réhabilitation et d'aménagement des sites de la DGI à Foubouni-Ngazidja, Mutsamudu-Anjouan et Nioumachiwa-Mohéli ainsi que les sites de l'IFERE de fomboni et du Pôle Universitaire de Patsy. Ces Travaux sont à exécuter à Ngazidja, Mohéli et Anjouan dans un délai de trois (03) mois pour chaque lot.

Composition des lots :

- * **Lot1** : Travaux de réhabilitation et d'aménagement du sous centre de la DGI à NIOUMACHIWA et le site de l'IFERE de Fomboni-Mohéli.
- * **Lot 2** : Travaux de réhabilitation et d'aménagement du sous centre de la DGI, sis à Foubouni-Ngazidja.
- * **Lot 3** Travaux de réhabilitation et d'aménagement de la salle informatique de formation de Mutsamudu et du Pôle Universitaire de Patsy -Anjouan.

Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat général du PAGF, sis au premier étage du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire des Comores ou par voie électronique, adressé à Monsieur AHAMADA Ali Mmadi, coordonnateur national du Projet via l'adresse email suivant : coordination.pagfcomores@gmail.com, copie à coordon.pagfcomores@gmail.com et rpm.pagfcomores@gmail.com. Les soumissionnaires intéressés peuvent prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres au plus tard, le mercredi 10 avril 2024 à 10 h 10 min (heure locale). Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en version français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.

Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard, **le lundi 08 avril 2024 à 10 h 15 min (heure locale)**. Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission pour un montant de 3% du montant total du marché.

Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent, **le mercredi 10 avril 2024 à 10 h 30 min (heure locale)** à la Salle de conférence du Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF) dont l'adresse est la suivante :

1er étage du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

Place de l'indépendance
M. Ahamda Ali Mmadi, Coordonnateur PAGF.
BP 324, Tél. (269) 332 60 09

Adresse : coordination.pagfcomores@gmail.com,
coordon.pagfcomores@gmail.com
rpm.pagfcomores@gmail.com
Les offres doivent être valides pendant une période de 60 jours suivant la date limite de dépôt des offres

AFFAIRE YAZID :

Décédé à El-maarouf, sa famille porte plainte

La famille du jeune Yazid Chakir, décédé après son transfert de Samba à El-marouf porte plainte pour « négligence médicale ».

Quelques semaines après la mort du jeune Yazid, âgé de 16 ans, testé positif au choléra avant de décéder à El-maarouf le 26 février dernier, sa famille a décidé de porter plainte. Que s'est-il passé ? C'était lors d'une activité sportive scolaire, que le regretté aurait commencé à se sentir mal après avoir mangé un repas. Très vite, sa famille l'a envoyé à l'hôpital et c'est ici que le cauchemar commence. Dans un témoignage poignant, un de ses frères, Nomane Mohamed, livre les faits. « Mon frère a été testé positif au choléra à El-maarouf. Nous n'avons pas fait de débats, nous avons fait confiance aux médecins. On l'a transféré à l'hôpital Samba (dédié aux person-

nes positives au choléra, Ndlr). On nous a informés qu'il sera totalement pris en charge. Il vomissait et avait la diarrhée. On lui donnait à manger mais il n'avait pas d'appétit vu la maladie, il nécessitait de l'accompagnement.

Très vite, son état s'est aggravé, un jeudi, il a perdu toutes ses forces, il n'arrivait même pas à se lever pour aller aux toilettes. Il a appelé à l'aide aux soignants sur place mais aucun ne s'est présenté à son chevet. Il a marché à quatre pattes pour aller aux toilettes. Le vendredi matin, il nous a appelés pour nous faire part de sa situation. Très vite ma mère m'a appelé, j'ai enfilé mes habits, et je me suis rendu sur place. Je l'ai trouvé dans un état déplorable. Il n'arrivait ni à s'asseoir, ni à se lever, et encore moins à manger. Je suis parti décrire sa situation aux responsables sur place. Ils m'ont répondu que ça devait être un trouble psychologique

parce qu'il ne voyait pas les membres de sa famille. Je lui ai donné à manger alors qu'il était en position ventrale. Tellement il était exténué. Je me suis encore rapproché des responsables pour leur faire part de mon inquiétude. Ils m'ont dit qu'il va reprendre ses forces et m'ont suggéré qu'un autre membre de la famille vienne à son chevet. J'ai donc appelé ma mère », se souvient non sans amertume cet agent de la Sécurité civile.

Il poursuit : « ma mère est venue rester à son chevet mais son état n'a malheureusement pas évolué. Pendant tout ce temps, aucun médecin ne s'est approché de lui. Ils étaient au niveau de la porte. Samedi vers 12 heures, mon frère était inconscient. On l'a transféré à El-marouf. Le responsable de la réanimation a expliqué qu'il faut que son test revienne négatif avant son admission. Mon frère est resté aux

urgences de 14h à 20h pour qu'il soit autorisé à aller à la salle de réanimation. Pourquoi ce retard ? Je pense que c'est une négligence médicale. Nous pointons du doigt ces médecins. Nous n'avons jamais remis en cause sa positivité au choléra mais nous sommes écœurés de la négligence liée à sa prise en charge », déplore-t-il.

L'avocat de la famille, Me Hadji Chambani, exprime le désarroi des parents sur la prise en charge du jeune patient. « Nous demandons des explications à travers la justice, pour que la famille puisse faire son deuil. La famille a déposé plainte », annonce-t-il. Sous le coup de l'émotion, son grand-frère Housni Mohamed Chakir précise que deux choses poussent la famille à réagir. « Le remplaçant du premier médecin a annoncé aux gardes-malade que la victime aurait dû être transférée à El-maarouf depuis longtemps.

Deuxièmement, c'est aussi un autre médecin qui a retrouvé l'état d'urgence à El-marouf, qui a accéléré les choses pour son test. Notre frère ne faisait pas de selles mais il vomissait le moment où lui donnait son traitement. Il y avait aussi un problème d'oxygène », explique celui qui compte ouvrir une structure des personnes victime de négligence médicale en hommage à son frère.

M.Nomane précise qu'on a placé son frère sous oxygène pour une heure de temps, puis un autre qui ne fonctionnait pas. Il était sans oxygène jusqu'à 20 heures et en position dorsale. « Il avait des convulsions. J'ai demandé pourquoi son état s'est dégradé, j'ai eu comme explication qu'après analyse, il a fait de l'hypokaliémie, c'est-à-dire que son taux de potassium dans le sang était trop faible », révèle-t-il.

Andjouza Abouheir

R KOMOR :

Un des moteurs lâche en plein vol

Alors que l'avion de la compagnie R Komor s'apprêtait hier jeudi à quitter Hahaya à destination d'Anjouan, les pilotes ont fait demi-tour car un des moteurs ne fonctionnait pas. Des passagers ont tous atterri sains et saufs en zone de sûreté à l'aéroport de Hahaya.

Encore un incident technique pour la compagnie RK. Alors que son avion s'apprêtait à s'envoler vers Anjouan, un problème technique s'est produit en plein vol. Après avoir fait embarquer les passagers, les pilotes préparent le décollage. Arrivé jusqu'en bout de piste, l'avion a décollé, mais n'a pas pu aller loin, l'un des

deux moteurs ayant arrêté de fonctionner. Ce qui a effrayé les passagers. « Nous sommes montés et on a décollé. Mais au bout de quelques minutes, l'hélice de l'un des moteurs a cessé de tourner. Les pilotes ont tout de suite fait demi-tour », témoigne un des passagers, sous le choc. Et d'ajouter : « Pour atterrir, nous ne sommes pas allés jusqu'au bout de la piste. L'avion a atterri de l'autre côté puis nous sommes évacués par les véhicules de l'ASECNA. Dieu merci, rien de grave. Mais, peut-on laisser un tel appareil voler dans le pays ? ».

Pour R Komor, ce n'est pas le premier incident. Récemment, c'était un problème avec un pneu du train d'atterrissage crevé, au

moment de se poser à l'aéroport de Ouani à Anjouan, et les pilotes ont dû manœuvrer pour éviter le pire. Aujourd'hui, c'est le deuxième moteur qui s'éteint en plein vol. Il serait temps que l'agence nationale de l'aviation civile (ANACM) prenne ses responsabilités en veillant scrupuleusement à la conformité des aéronefs qui opèrent dans le pays.

Pour rappel, RK reste actuellement la seule compagnie sur le marché du transport aérien inter-îles. Ses deux concurrents Int'Air Iles et AB Aviation ont cessé toute activité l'une après l'autre. Aucune mesure d'accompagnement n'a encore été communiquée par les autorités compétentes. Et dans ce contexte,



les gens auront peur de prendre un vol domestique. C'est le cas de Saïd Soilihi. « J'ai peur de ces appareils. Aucune surveillance au niveau de l'ANACM, elle ne contrôle plus rien. Pourtant l'agence est au courant de ce qui se passe. Les autorités ont lâché la compagnie Int'Air Iles.

On se trouve aujourd'hui avec une seule compagnie qui arrive difficilement à assurer le trafic. Avec ces incidents à répétition, qui osera prendre le risque ? », s'interroge-t-il.

Nassuf Ben Amad

GESTION DE DÉCHETS

12 communes de Ngazidja initiées en collecte et transport des déchets

L'agence nationale pour la gestion des déchets à travers l'agence internationale de la coopération japonaise (JICA) a réuni le 13 mars dernier, 12 communes de Ngazidja dans le but de partager, former et sensibiliser sur la gestion des déchets. Une occasion pour le responsable de l'agence Youssouf Mze de rappeler la valorisation des déchets à travers un système de collecte et de transport des déchets.

La lutte contre les déchets se poursuit au niveau du pays. 12 communes de Ngazidja ont échangé avec l'agence nationale de déchets sur le traitement des déchets jusqu'à leur élimination ou leur valorisation en source d'énergie ou de biogaz. Le responsable de l'agence nationale des déchets

Youssouf Mze a montré que cette initiative est encadrée par le programme 2023 de l'agence internationale de la coopération japonaise visant à apporter un soutien finan-

cier et technique à la gestion des déchets. « Nous avons réuni 12 communes de Ngazidja aujourd'hui dans le but de partager des expériences sur la gestion de déchets. Bien

avant cela, quelques agents et moi avons effectué un état des lieux sur les communes visées afin d'identifier les besoins de services de gestion des ordures et les associations qui œuvrent dans le domaine », avance-t-il.

Et de poursuivre : « Le principe est de les appuyer financièrement et techniquement sur la fin de vie des biens dont on souhaite se débarrasser. Évidemment, le gouvernement a un rôle important à jouer dans ce processus. Mais il faut reconnaître que les déchets sont aujourd'hui une richesse. Donc il faut savoir comment le traiter et le valoriser. D'ailleurs, il y a déjà un grand projet en cours avec le PNUD sur la collecte des plastiques et d'autres déchets pour leur transformation en énergie ou en d'autres matières. Déjà l'association 2 Mains s'occupe en faisant

des décorations artistiques en plastique. C'est un grand projet qui verra le jour très prochainement ».

Ce dernier appelle le soutien de la population dans le principe de limiter les nuisances et les risques liés à leur caractère dangereux, fermentescible ou encombrant qui provoqueraient des impacts sanitaires ou environnementaux. C'est dans ce contexte que la lutte contre les déchets ne se limite pas dans la capitale mais aussi dans l'ensemble du territoire. C'est dans ce sens que le responsable de l'agence nationale des déchets a salué les efforts de Tsinimoipanga dans le Mbadjini au sud de Ngazidja en matière de gestion de déchets, tout en appelant les autres localités à suivre l'exemple.

Kamal Gamal



MOHÉLI

Le MJCD a lancé son projet de ramassage des ordures

Le mouvement des jeunes cadres de Djoiezi (MJCD) Mohéli a effectué dimanche dernier une action de nettoyage de la localité. C'était l'occasion de lancer officiellement le projet de ramassage des ordures. Pour un début, les déchets plastiques ainsi que les métaux seront mis dans un sac à part dont la collecte s'effectuera une seule fois par mois tandis que les autres types des déchets seront transportés chaque dimanche et jeudi vers le site de Mbangani créé spontanément suite à l'exploitation de la carrière.



Depuis le dimanche 10 mars, il est désormais interdit de jeter des ordures dans la ville de Djoiezi. Cette décision est prise par le MJCD suite à une vaste activité de nettoyage effectuée le week-end dernier où 7 sites ont bénéficié des travaux. Il s'agit du foyer de Djoiezi à côté duquel un dépôt d'ordures ménagères a été créé, puis dans la zone en amont de la grande mosquée de vendredi sur un lit de rivière, ensuite dans le pont situé à quelques mètres de l'EPP Djoiezi avant de descendre sur la

plage et quelques zones fortement polluées à cause de l'insalubrité.

Cette journée de propreté était une occasion pour lancer officiellement un projet de ramassage des ordures dans différents quartiers de cette ville. Pour un début, selon les responsables de ce mouvement apolitique, un camion passera chaque dimanche et jeudi pour collecter les déchets dégradables afin de les transporter vers le site de Mbangani créé spontanément suite à l'exploitation de la carrière.

Quant aux déchets plastiques au même titre que les métaux, selon les responsables, ils seront emballés dans des sacs dont la collecte s'effectuera une fois par mois. « Ces déchets non dégradables seront envoyés à l'agence nationale de gestion des déchets pour les transformer. Donc un camion passera dans les ménages vers 8 h pour la collecte des ordures. Nous lançons un appel à tous les habitants de la ville de Djoiezi de se mobiliser pour la pérennisation de ce projet pour une

ville propre » lance Youssouf Aboubacar, secrétaire du MJCD. Selon lui, des sanctions seront prises contre les contrevenants. Pour rappel le MJCD a effectué ces derniers temps une vaste opération de reboisement du littoral de cette ville pour lutter contre la dégradation des zones côtières, un projet confronté aux animaux en divagation qui ne cessent de détruire ces jeunes plantes.

Riwad

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufè Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Saïd Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ DES COMORES « SONELEC »

DIRECTION GÉNÉRALE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour acquisition d'Huile Moteur 15W4 AP CI 4/ Différents types des filtres/Matériels de réseau

Date de la Publication 13/03/2024

A. La Société Nationale de l'Electricité des Comores « SONELEC » a pour mission de gérer les activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique en Union Des Comores conformément à l'article 3 du Décret de création de la « SONELEC ».

B. Dans le cadre du bon fonctionnement de ses activités et en se conformant au code de marché de l'Union des Comores, la SONELEC souhaite établir une liste restreinte pour la fourniture des équipements décrits ci-après :

- **Marché de fourniture N°1 « Huile moteur 15W40 AP CI 4 »**

- **Marché de fourniture N°2 : « Différents types des filtres »**

- **Marché de fourniture N°3 : « Matériels de réseau »**

C. La « SONELEC » invite les entreprises intéressées par le présent avis à manifester leurs intérêts en fournissant les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la livraison des fournitures décrites ci-dessus (présentation de leur structure, référence de prestations similaires, disponibilité de fournitures, etc.).

D. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires par email à l'adresse suivante :

informations.sonelec@gmail.com

Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous :

A l'attention de:

Directeur Général de la SONELEC en précisant le ou les numéros du marché.

Exclusivement par Email :
procurement.sonelec@gmail.com

E. Cette consultation se fera conformément aux Règles de procédure des Marchés Publics de l'Union des Comores pour l'utilisation des fournisseurs de biens. Une liste restreinte entreprises retenues sera établie à l'issue d'une évaluation des dossiers reçus. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique aucune obligation de la part de l'autorité contractante d'inclure cette entreprise dans la liste restreinte. Seules les candidatures retenues à l'issue de cette évaluation seront contactées.

F. Les candidats intéressés doivent fournir les documents suivants :

Lettre de manifestation d'intérêt incluant la présentation de la société

Registre de commerce

Quitus fiscal de l'année 2023

Déclaration de non faillite

Attestation de bonne exécution de contrat de marché similaire.

Attestation de capacité financière délivrée par une banque reconnue

Les soumissionnaires retenus signeront un contrat d'accord cadre avec la « SONELEC » qui précisera toutes les conditions pour la soumission des offres.

Les manifestations doivent parvenir au plus tard le Samedi 25/03/2024 à 09 heures des Comores. Tous documents envoyés au-delà de la date de limite ne seront pas considérés. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le à **Samedi 25/03/2024 10 heures** à la salle de conférence de la « SONELEC ».

BOXE ANGLAISE

La FCB, à la recherche de partenaires à l'international

C'est ce qu'on appelle faire d'une pierre deux coups. Le président de la Fédération Comorienne de Boxe et sa suite ont profité de leur passage en France dans le cadre du tournoi Comboxe tenu à Marseille le 03 mars dernier pour rencontrer différentes personnalités et nouer des partenariats en vue de développer davantage la Boxe comorienne.

Rompant dans l'art des négociations, l'ancien communicant en chef du président de la république, aujourd'hui président de la Fédération Comorienne de Boxe, continue sa campagne pour attirer les partenaires afin de mettre définitivement le noble art comorien sur les rails. « Le Président Mbechezi et sa délégation étaient venus faire un plaidoyer sur plusieurs sujets concernant le développement de la boxe anglaise en Union des Comores, notamment la 2ème édition de Comboxe, le championnat d'Afrique de la zone 4 et l'Académie de Boxe des Comores », peut-on lire dans une publication en date du 13 mars.

Cette déclaration est faite après que le patron de la boxe comorienne ait rencontré le maire de Sarcelles, Patrick Haddad lundi dernier. Lors de cette rencontre, le Premier Magistrat de Sarcelles a manifesté un réel et grand intérêt sur la stratégie de développement de la boxe portée par le Bureau exécutif de la FCB. Un plan d'activités devrait être construit conjointement et très rapidement, afin d'apporter des réponses concrètes et rapides dans ce partenariat à construire. La partie française séduite par le projet de la FCB a montré un certain intérêt et une visite du maire de Sarcelles aux Comores n'est pas à exclure.

Outre son secrétaire général, le président était accompagné de Mr Youssouf Assoumani nouvellement intégré à l'équipe et qui va désormais s'occuper de la mobilisation des fonds dans la diaspora. « Mr Youssouf Assoumani, ancien médaillé de bronze des Jeux des Îles de l'Océan Indien en 2019 et ancien champion de France de boxe anglaise est nommé conseiller en charge du développement et de la mobilisa-



tion de financement de la Fédération », poursuit la publication de la FCB.

Et la publication de continuer : « En marge de la séance de travail avec le Maire de Sarcelles, Mr Patrick Haddad, le Président de la FCB Mohamed Mbechezi a signé un contrat avec Mr Youssouf Assoumani, un grand connaisseur et pratiquant de sports de combat, notamment le kick-boxing et la boxe anglaise ». Cette offensive de la FCB n'a qu'une seule finalité, renflouer les caisses de l'association en vue des prochaines échéances notamment le championnat d'Afrique de la zone 4 qui va se

tenir aux Comores en septembre prochain.

Outre son rôle de mobilisateur de fonds, Youssouf Assoumani de par ses connaissances dans le milieu de la boxe peut aussi aider la discipline à atteindre d'autres horizons plus particulièrement en Europe. « Le nouveau conseiller est donc la cheville ouvrière du développement de la boxe comorienne à l'international. Il est chargé des relations avec les partenaires publics et privés et auprès de la diaspora comorienne en Europe », conclut-il.

Imtiyaz

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme,
Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres

Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (P171361)

Financement de la BM : **Crédit-65290 ; Don No. D549-KM**

Référence : **2023-022-PPDU-MORONI-PRPKR**

Sélection de consultants par les emprunteurs de la banque

« SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ELABORATION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PDU) DE LA VILLE DE MORONI DANS LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE. »

Le Gouvernement de l'Union des Comores, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR), a reçu un financement de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des plans de Développement Urbain (PDU) de la ville de Moroni dans le cadre de mise en œuvre du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience.

1. Les Objectifs de la mission :

L'objectif de cette consultation est de doter la ville de Moroni d'un Plan de Développement Urbain (PDU), à l'horizon 2035, dans le cadre du projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience, qui répond aux besoins des habitants dans le respect des principes du développement urbain durable tout en améliorant l'environnement et le cadre de vie de la population.

Le PDU, se pose en continuité avec les stratégies élaborées dans le Plan d'Aménagement du Grand Moroni, qui a été élaboré par ONU-Habitat en 2017.

Dans le cadre de l'élaboration du PDU, des mesures de clarification des compétences pour une bonne efficacité dans le domaine de l'Urbanisme entre les différents intervenants devront être proposées.

Des propositions pour le renforcement des services de l'urbanisme et de l'habitat au niveau de la Direction régionale en moyens matériels et surtout humains sont à développer.

Le bureau d'études fera également des propositions pour la création du Comités de Pilotage de l'élaboration

du PDU.

Enfin, le bureau d'études définira les modalités de la mise en œuvre du PDU : structure, compétences, modes de fonctionnement et coûts.

Le PDU doit se traduire de manière opérationnelle, tant en termes de programmation, d'investissement et de définition des orientations spatiales. Il doit donner lieu pour l'agglomération de Moroni à l'établissement d'un programme d'actions, chiffré et phasé par tranche de réalisation.

2. Profil et composition du personnel du Consultant

Pour cette étude, le Gouvernement est à la recherche d'un bureau d'études avec 10 ans d'expérience dans les dans le cadre de la production des documents cartographiques liés à l'élaboration du PDU.

Toutefois, l'UGP tient à souligner que l'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune objection de la part du Client de le retenir sur la liste restreinte. Le dossier de manifestation doit être rédigé en Français. L'UGP se réserve également le droit d'annuler la procédure de constitution de liste restreinte et de rejeter tous les dossiers de candidature à tout moment, sans pour autant encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis des cabinets postulants. Durant l'évaluation des dossiers, l'UGP se réserve le droit de demander aux cabinets postulants des éclaircissements et des informations complémentaires sur les renseignements fournis dans les dossiers de candidature.

3. Méthode de sélection du Consultant

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) et conformément aux procédures de la Banque Mondiale définies dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA par les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) (version de novembre 2020).

4. Dépôt de la manifestation d'intérêt

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées en présentiel (1 Original, 2 copies et 1 copie en clé USB) du **Lundi au Vendredi de 08 heures 30 à 15 heures 30** avec la mention « Candidature au poste **D'UN CABINET POUR L'ELABORATION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PDU) DE LA VILLE DE MORONI DANS LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE** » à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 21 Mars 2024 à 14h00** : **Unité de Gestion du Projet (UGP), Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres, Moroni, Union des Comores, Rue corne Sis à Ex-projet PALU, Bat. DGEAT 2eme étage BP 12 Moroni, Téléphone : + 269 733 22 73**

Toute demande de renseignement complémentaire devra être envoyée à l'adresse susmentionnée suivante : coordinateur.ugp.prpkr@gmail.com
rpm.ugp.prpkr@gmail.com apm.ugp.prpkr@gmail.com





UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

AGENCE D'EXECUTION DU PROJET

Demande de cotations

Référence : KM-AEP SONELEC-412804-NC-RFQ

Intitulé : collecte de données pour la réalisation de sondages d'opinion pour le suivi de la campagne de communication et de sensibilisation basée sur le genre.

Le Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC) a prévu la Réalisation de Sondages d'Opinion et de Recherches Quantitatives et Qualitatives pour alimenter la Campagne de Communication de la SONELEC et la Campagne de Sensibilisation du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores ainsi que la Vérification de la Réussite de cette Campagne. Les prestations demandées sont désignées dans le tableau ci-après.

No	Désignation	Quantité
1.	Élaborer le questionnaire	01
2.	Élaborer le plan échantillonnage	01
3.	Collecte de données	01
4.	Analyse de données	01
5.	Rapport d'analyse	01

L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) recrute une agence d'enquête pour la collecte, le traitement et l'analyse de donnée pour cette enquête permettant d'apprécier l'évolution de l'opinion dans le cadre de la campagne de communication et de sensibilisation basée sur le genre dans le domaine de l'énergie.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif quantitatif des prestations que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner au plus tard le lundi 25 Mars 2024 à 14 heure 30 minutes-heure locale, sous enveloppe cachetée adressée à l'Acheteur avec la mention « Demande de Cotations **Référence : KM-AEP SONELEC-412804-NC-RFQ Réalisation de Sondages d'Opinion et de Recherches Quantitatives et Qualitatives pour Alimenter la Campagne de Communication de SONELEC et la Campagne de Sensibilisation du Projet d'Accès Solaire aux Comores ainsi que la Vérification de Réussite de cette Campagne**

Votre offre devra être chiffrée toutes taxes comprises et accompagnée du modèle de lettre de marché signé qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :

- La lettre de cotation, datée et signée
- le Bordereau Descriptif dûment rempli, daté et signé
- le Bordereau Quantitatif dûment rempli, daté et signé

- le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé
- l'immatriculation au Registre de commerce
- le Quitus fiscal 2022
- la Patente 2023
- Deux références similaires pour les cinq dernières années
- Une Garantie de soumission de l'offre.

Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission d'un montant de **Trois pourcent (3%)** du montant de chaque soumission.

Les offres déposées par la voie électronique ne sont pas acceptées. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées.

Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaiteront être présent, le lundi 25 Mars 2024 à 15 heures 00 minutes - heure locale.

Les prestations sont à livrer au bureau de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP) – Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC) à Moroni dans **un délai maximum de 45 Jours** à partir de la date de signature de la lettre de contrat.

Toute demande d'éclaircissement doit être écrite au plus **tard 03 jours** avant la date limite de dépôts des offres.

La date de validité des offres est de **30 jours** à partir de la date d'ouverture des offres.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'adresse mentionnée ci-dessus est : **A Monsieur le Coordonnateur de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP) – Projet d'Accès a l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC)**, Route de Salimani, Sahara, Union des Comores – Moroni – tél : +269 763 1094 /333 98 00 – Email: aep.paesc@gmail.com

Fait à Moroni, le lundi 14 Mars 2024

Le Coordonnateur
Naoildine Houmadi